



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 04/04/2023

date de convocation : 28/03/2023

n° de délibération : DE2023 - 07

nombre de conseillers en exercice : 11

présents : 6

suffrages exprimés : 8 (pour-8, contre-0)

abstention : 0

objet de la délibération :

**Budget Primitif Principal : approbation du
Compte Administratif 2022**

Le quatre avril deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale		s'est retirée de la salle lors du vote	
BOUNIOU Muriel		absente	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie		excusée, pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIDAL Fabrice		excusé, pouvoir à MOURGUES Christine	
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :	Section de fonctionnement :
↳ Dépenses 182 414.70 €	↳ Dépenses 252 053.58 €
↳ Recettes 169 983.42 €	↳ Recettes 342 535.82 €
Déficit 12 431.28 €	Excédent 90 482.24 €

Il est précisé que le Compte de Gestion 2022, dressé par le Trésorier Principal, fait apparaître des résultats identiques.

Le Conseil Municipal, après que Madame le Maire se soit retirée de la salle (en application de l'article L 2121-14 du CGCT, le maire ou le président de séance en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote),

VOTE et ARRÊTE à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL